



**Amelia Pacifico - Pluma**

*Alchimiste des mots et des images*

23 rue de la Clastre - 13150 Boulbon

Tél.: 04.90.43.66.62. amelia@pluma.fr

## Conditions Générales de Vente

Siret : 539110643 00035

### ARTICLE 1 - GENERALITES & PROCESSUS DE COMMANDE

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les ventes effectuées par **Pluma**. Les devis, études et propositions tarifaires élaborées par **Pluma** sont, de manière générale, gratuits. La signature de la commande entraîne l'acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente. Ces dernières peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis. **Pluma** se réserve le droit de refuser toute commande qui ne répond pas aux obligations légales françaises ou à ses valeurs personnelles. Les commandes passées engagent le client dès réception de son bon de commande, de son acompte ou son règlement par **Pluma**.

### ARTICLE 2 – PRIX, RABAIS, RISTOURNES & ESCOMPTE

Les tarifs de **Pluma** sont exprimés en euros, TVA non applicable, Article 293 B du Code Général des Impôts. Ils peuvent évoluer à tout moment et sans préavis, hors prix fixé lors d'une commande ferme : le prix de vente retenu correspond à celui indiqué sur le devis. Les tarifs affichés en ligne peuvent avoir changé et doivent donc faire l'objet d'une confirmation via une proposition tarifaire ad hoc. Les tarifs généralement affichés ne comprennent pas les frais d'impression, lesquels sont invariablement précisés dans les propositions tarifaires personnalisées ou spécifiés "en sus". **Pluma** ne consent à aucun rabais, ristourne ou remise promotionnelle autres que ceux expressément mentionnés sur la proposition tarifaire et ne pratique pas l'escompte. Les chiffres mentionnés dans les propositions tarifaires sont valables un mois.

### ARTICLE 3 - DROIT DE RETRACTATION

En vertu de l'article L121-21-8, 3<sup>ème</sup> alinéa, le client reconnaît que le service de rédaction, création graphique ou reportage photographique dont il bénéficie correspond à un bien sur-mesure et nettement personnalisé. Par conséquent, il renonce de ce fait au droit de rétractation après sa commande. A noter que tout travail commandé nécessite un paiement d'arrhes et engage le client à dédommager **Pluma** en cas d'avance de fournitures ou de services de sous-traitants par l'entreprise.

### ARTICLE 4 - DELAI DE PAIEMENT & PENALITES DE RETARD

Le paiement est accepté par chèque bancaire, postal, virement, espèces et Paypal. Pour toute commande sur-mesure et/ou personnalisée, 50% du montant devisé est à prévoir à la commande, le solde à réception de la facture. La facture sera établie à la date de livraison de la marchandise, d'exécution de la prestation demandée ou date ultérieure suivant les impératifs de production. Le montant restant dû devra être réglé à **Pluma** à réception de facture ou, selon le cas, à la date limite indiquée sur la facture. Si les sommes dues sont versées après la date limite de paiement figurant sur la facture, des pénalités de retard seront automatiquement appliquées, conformément à la loi qui en a fixé le taux à 10.00 % pour l'année 2016. Les clients professionnels qui ne respectent pas les délais de paiement une indemnité forfaitaire en plus des pénalités de retard fixée 40 euros (Décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012). **Pluma** se réserve expressément la propriété des marchandises livrées ou des prestations réalisées jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et intérêts.

### ARTICLE 5 - LIVRAISON & DELAI DE LIVRAISON

Le travail demandé sera remis au paiement intégral de la facture finale. **Pluma** s'engage à tout mettre en œuvre afin de livrer la commande dans les délais conclus avec le client. Les délais de livraison sont toutefois donnés à titre indicatif et sans garantie. Un retard n'autorise pas l'acheteur à annuler la vente, à refuser les marchandises ou à réclamer des dommages et intérêts. S'il est convenu que ces éléments soient fournis par le client, ce dernier s'engage à fournir photos, logos, images, textes, vidéos et/ou sons nécessaires à la réalisation de la prestation dans le délai conclu lors de la signature du devis. Passé le délai plus un mois, **Pluma** livrera la commande et facturera le solde dans l'état d'avancement du produit.

## **ARTICLE 5 - LIVRAISON & DELAI DE LIVRAISON (suite)**

Les marchandises voyagent aux risques du client auquel il appartient de vérifier le bon état au moment de la livraison. Aucune réclamation ne sera prise en compte après un délai de huit jours à compter du jour de la livraison. Les réalisations sans mise en œuvre sont généralement livrées par mail. Les travaux sont généralement envoyés en lettre simple ou suivie pour les petits volumes et en colissimo pour les articles plus volumineux.

## **ARTICLE 6 - CONFORMITE DE LA MARCHANDISE**

La marchandise comportant un défaut de conformité reconnu, signalé dans le délai sus indiqué, fera l'objet d'un remplacement ou d'une remise en état, à l'exclusion de tout dédommagement, à quelque titre que ce soit, sous réserve que le défaut ne soit pas apparu après son envoi par la poste et démontré par une photo envoyée dès constat, soumis à l'appréciation de **Pluma**. Aussi, les couleurs soumises à la validation des créations graphiques peuvent différer du résultat obtenu à l'impression, qu'elle ait été réalisée par le client, **Pluma** ou un imprimeur professionnel. Aucune réclamation sur la nuance d'une couleur ne pourra être reçue. Toute commande validée par l'acceptation d'un B.A.T. de la part du client ne saurait recevoir une réclamation sur les couleurs de son visuel.

## **ARTICLE 7 - CONFIDENTIALITE, PUBLICITE & PROTECTION DES DONNEES**

La correspondance et les fichiers techniques échangés avec le client restent confidentiels. Aucun élément personnel ne peut être cédé à un tiers. **Pluma** conserve le droit d'utiliser les trames créées dépouillées de toute information communiquée par le client afin de réaliser d'autres prestations, la création lui appartenant de plein droit. Le client accepte que le résultat de la collaboration apparaisse dans les outils de communication de **Pluma**, sous réserve qu'aucune mention soit susceptible de l'identifier, le nécessaire étant toujours mis en œuvre pour ce faire. Les visuels fournis par les clients sont considérés comme intégrés à la création graphique, et feront l'objet d'un floutage à la demande expresse du client. Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, toutes les données informatiques concernant les prospects et clients sont traitées de manières strictement confidentielles. Numéro de déclarant CNIL : **1723310 v 0**.

## **ARTICLE 8 - REFERENCEMENT / POSITIONNEMENT**

Le référencement est la partie administrative qui consiste à déclarer l'existence d'un site à différents moteurs et annuaires. Dans le cas de la création d'un blog ou d'une page vitrine sur Internet par **Pluma**, le client devra s'assurer lui-même du bon positionnement de sa page et/ou s'organiser pour optimiser son référencement dans les moteurs de recherche et annuaires et ce, même si une prestation de rédaction web a été commandée.

## **ARTICLE 9 - CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE**

Tous les rédactionnels et créations graphiques réalisés sont la propriété intellectuelle de **Pluma**, protégés par le Code de la Propriété Intellectuelle (lois des 11 mars 1957 et 3 juillet 1985) et lois sur le copyright. En aucun cas les créations et rédactionnels commandés ne peuvent faire l'objet d'une quelconque autre commercialisation et leur diffusion ne doit pas s'étendre au-delà de celle initialement prévue dans l'objet de la commande.

## **ARTICLE 10 - RESILIATION ET FORCE MAJEURE**

Le client a la possibilité de résilier sa commande dès lors qu'aucun travail n'a été entamé par **Pluma**. Le cas échéant, et suivant l'état d'avancement du projet, l'acompte reste dû intégralement. Les travaux sur le point d'être finalisés et/ou terminés devront être réglés dans leur totalité. La responsabilité **Pluma** est déchargée si le manquement à un ou plusieurs de ses engagements est dû à un cas de force majeure, c'est à dire un événement extérieur, imprévisible et irrésistible.

## **ARTICLE 11 - RECLAMATION ET CLAUSE ATTRIBUTIVE DE COMPETENCE**

Tout litige doit au préalable faire l'objet d'un règlement amiable. Si cela n'est pas possible, il sera envisagé une médiation. Le cas échéant, pour toute contestation relative aux ventes réalisées par **Pluma**, et à l'application ou à l'interprétation des présentes Conditions Générales de Vente, seuls seront compétents le Tribunal de Commerce et le Tribunal d'Instance de Tarascon.

**Collègues & partenaires**, ne contribuez pas au parasitisme économique : ne recopiez pas ces Conditions Générales de Vente !

**Pluma** reste à votre disposition pour vous aider dans la rédaction des vôtres, adaptées et écrites en toute légalité.